



Mairie de ROSEL

6 rue Boulay 14740 ROSEL - Tél-Fax 02 31 80 01 51

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN - CANTON DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de ROSEL, sous la présidence de Madame Véronique MASSON, Maire.

Etaient présents : Véronique MASSON, Béatrice TURBATTE, Allain ROUSSEAU, Didier MAUGER, Evelyne OZOUF, Marc FONTAINE, Yann FROTIN, Gisèle DUBOIS-LELIEVRE, Patrick BONHOMME,

Absents / Excusés : Maryline HELIARD, Laëtitia NOURY, Arnaud LEPORTIER, Catherine EPRON, François-Jérôme AGATI,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Evelyne OZOUF

Date de convocation : 03/02/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

DELIBERATION N° 2026-01

APPROBATION DES ZONAGES RELATIFS A LA CANDIDATURE D'INSCRIPTION DES PLAGES DU DEBARQUEMENT NORMANDIE 1944 AU PATRIMOINE MONDIAL

Le conseil municipal de la commune de Rosel, après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les zonages relatifs à la commune de Rosel tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.